



Mars 2024

École des 4 saisons

PROJET DE RELOCALISATION
DE L'ÉCOLE

441 chemin des Baraques
73190 Challes-les-Eaux
<https://ecoledes4saisons.fr>
lafermeaux4saisons@gmail.com



1. OBJET DU DOCUMENT	2
2. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	3
◦ Présentation de l'association "La Ferme aux 4 saisons"	3
◦ Présentation de l'école	5
◦ Une école ouverte, ancrée dans son environnement, et qui l'enrichit	9
3. PRÉSENTATION DU PROJET	5
◦ Contexte du projet	10
◦ Objectif du projet	10
◦ Les utilisateurs	11
◦ Gouvernance	12
◦ Mode opératoire	13
◦ Temporalité du projet	14
4. EXIGENCES PROGRAMMATIQUES	15
◦ Besoins géographiques et d'accès	15
◦ Espaces	19
5. CADRE RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIF	21
◦ Mode opératoire	21
◦ Classement et effectifs	22



Objet du document

Ce document décrit les **besoins et prescriptions** à prendre en compte lors du **choix d'un nouveau site** pour l'École des 4 Saisons et lors de sa **conception, adaptation** ou **rénovation**.

Ce document décrit les **besoins immobiliers** (locaux à prévoir et leur fonctionnement), ainsi que les **besoins fonctionnels** (proximités, services), et les **exigences environnementales** et autres **exigences qualitatives**.

Ce document décrit certaines grandes lignes de la qualité des bâtiments mais il n'est pas un cahier des charges technique destiné aux concepteurs ou constructeurs. Un cahier des charges sera créé une fois le site sélectionné, selon la nature des travaux à prévoir.

Présentation de l'établissement

L'ASSOCIATION "LA FERME AUX 4 SAISONS"

1. Historique et création

Le projet de l'École des 4 Saisons est né de l'action d'un groupe de parents qui avaient envie d'**élargir le champ d'apprentissage** de leurs enfants, en incluant dans leur scolarité un enseignement qui soit en **lien direct avec la nature**. Ce groupe de parents a d'abord créé l'association « La ferme aux 4 saisons ». L'association est engagée dans l'éducation à la nature et anime 2 pôles d'activités : l'école primaire et un groupe de rencontres parents-enfants pour les plus petits. Autour de ces deux pôles s'organisent des soirées de travail, d'échange, des conférences et des ateliers.

C'est ainsi que **l'École des 4 Saisons ouvre ses portes en 2005** avec l'enregistrement officiel à l'Académie de Grenoble, sous le registre d'une école élémentaire privée, hors contrat. En septembre 2008, un jardin d'enfants est ouvert, pour accueillir les 3-6 ans, dans un espace d'accueil aménagé dans une maison d'habitation proche de la ferme des Baraques.



2. Objectifs de l'association

- Assurer l'existence d'une école maternelle et élémentaire "École des 4 saisons, pédagogie Steiner-Waldorf" ;
- Développer des activités qui permettent une meilleure connaissance et compréhension de l'agriculture et de la nature ;
- Proposer des conférences et ateliers permettant une meilleure connaissance de l'enfant, en soutien à la parentalité et à la relation éducateurs/enfant.



3. Fonctionnement de l'association

Pour mener à bien ses objectifs, l'association est engagée sur 5 pôles d'actions :

- L'école
- Les fêtes de saisons
- La parentalité
- Les ateliers parent-enfant
- Le monde agricole et la nature

L'association est composée d'un Conseil d'Administration, entouré de Commissions de travail. Chaque adhérent-e de l'association peut s'inscrire dans une commission de travail de son choix. Les responsables des commissions sont, quant à eux, nécessairement membres du Conseil d'Administration.

Présentation de l'établissement

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE



L'École des 4 Saisons est enregistrée à l'Académie de Grenoble et est également rattachée à la Fédération des Écoles Steiner-Waldorf en France. Actuellement, l'école accueille des enfants en primaire, soit de 3 à 11 ans.

1. Le jardin d'enfant (maternelle)

Le jardin d'enfants est composé de **16 enfants âgés de 3 à 6 ans**, animé par un-e pédagogue et son assistante. La scolarité est sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h00.

2. L'Élémentaire

L'élémentaire est composé de **36 enfants**, âgés de 6 ans à 11 ans répartis de la 1ère classe à la 5ème classe (= du CP au CM2), en classes de simple ou double niveau. La scolarité est sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h15.



3. Projet éducatif

L'approche de la pédagogie Steiner-Waldorf vise, au-delà de l'acquisition des connaissances, l'appropriation de facultés essentielles qui permettront de vivre une vie libre, riche et épanouie.

La **diversité des activités pédagogiques** proposées permet le développement de trois grands pôles de l'humain :

- **Tête** : connaître par l'exercice des aptitudes cognitives : formuler, raisonner, questionner, conceptualiser, justifier, argumenter, solutionner, débattre, analyser etc.
- **Cœur** : ressentir par la culture des facultés émotionnelles et sociales : observer, percevoir, écouter, exprimer etc.
- **Mains** : agir par la mobilisation des aptitudes volontaires : créer, réaliser, entreprendre, engager, répéter etc.

La relation et le lien sont au cœur de notre projet éducatif : la qualité du lien entre l'enfant et l'adulte, entre les enfants, entre les parents et les professionnels et au sein de l'équipe éducative sont des préoccupations principales de notre structure.

Une place centrale est accordée aux **processus artistiques** et à la **pleine nature** pendant toute la durée du cursus scolaire. Cela contribue à **éveiller les sens et la sensibilité des enfants** et développe leurs **capacités d'observation**. Cette orientation permet à l'enfant de **devenir créateur de sa propre vie** et responsable de son environnement.

La pédagogie Steiner-Waldorf s'applique à développer progressivement toutes les facultés naissantes en l'enfant, par l'**équilibre entre les activités manuelles, intellectuelles et artistiques**. Elle tient compte des étapes du développement physique, psychique et intellectuel de l'enfant pour contribuer à son **développement harmonieux**, en l'accompagnant et en le nourrissant de ce dont il a besoin.

Les écoles Waldorf sont des **écoles laïques**, respectant les convictions religieuses de chacun·e et ouvertes à tous·tes. Elles prennent au sérieux la vie spirituelle de l'enfant, qu'elles cultivent de façon ni confessionnelle, ni religieuse.



4. L'enseignement

(Article extrait de la « Déclaration de Principes et objectifs, Pédagogie Steiner-Waldorf en Europe » / MAI 2009) du Conseil Européen pour l'Éducation Steiner-Waldorf) :

- La pratique de l'éducation est considérée comme une vocation, un chemin d'expérience professionnelle et un art.
- Les professeurs et éducateurs suivent une formation spécialisée selon les principes et les pratiques de la pédagogie Steiner-Waldorf.
- Tous les collègues s'engagent à étudier, à se développer aux niveaux personnel et professionnel par un travail de recherche individuel et collégial.
- Les professeurs et les éducateurs sont activement encouragés à développer leurs facultés d'autoréflexion et à cultiver le potentiel créatif nécessaire à un enseignement efficace.
- La transmission orale d'histoire et la libre restitution des matières préparées sont une ressource puissante et un défi original de l'approche pédagogique.



Présentation de l'établissement

UNE ÉCOLE OUVERTE, ANCRÉE DANS SON ENVIRONNEMENT, ET QUI L'ENRICHIT

La Ferme aux 4 saisons n'est pas seulement une école, c'est aussi une association avec des activités ouvertes à tous en lien avec la parentalité, avec la nature : ateliers, des cycles de conférences etc...

La Ferme aux 4 saisons est une école unique en France portant avec succès un fort lien avec la nature et l'écologie (ferme, jardin, cours en extérieur), en cohérence avec la pédagogie Waldorf-Steiner. De ce fait, elle attire des familles de toute la région. De nombreuses jeunes familles ont même déménagé dans la région de Chambéry pour donner à leurs enfants ce cadre d'enseignement unique.

L'expérience de ces 15 dernières années à Challes-les-Eaux prouve que cette école n'est pas concurrente aux écoles publiques locales. C'est une offre complémentaire qui attire un public différent, avec des attentes différentes. Notre école reçoit par ailleurs de temps à autres des élèves qui ne sont plus en phase avec le système scolaire public, et retrouve leur place dans notre école, grâce à un suivi pédagogique plus fort (1 professeur pour 15 enfants) et des méthodes pédagogiques adaptées à leurs intérêts. Cela permet à ces familles de rester dans la même commune.

Présentation du projet

CONTEXTE

La demande croissante d'inscriptions (+ de 20 enfants en liste d'attente) et la limite physique des locaux actuels poussent l'association à rechercher de nouveaux locaux.

L'École des 4 Saisons est située aujourd'hui sur un lieu appartenant à Terre de Liens, et cohabite avec une exploitation agricole active, la ferme des Baraques à Challes-les-Eaux. L'école bénéficie d'un cadre géographique fabuleux : proche de la nature, en lien direct avec une activité agricole, et de multiples possibilités d'activités pratiques, concrètes, d'aires de jeux et de sorties d'éducation physique, et « écologique ».

Mais les limites sont la taille des classes aujourd'hui trop petites et peu nombreuses, et les espaces logistiques (parkings, accès, rangements) trop restreints pour atteindre une taille de collectif qui permette une pérennisation sereine de l'école.

L'objectif du projet est de **trouver un nouveau lieu pour l'école**. L'école a une préférence d'achat d'un terrain ou d'un ou plusieurs bâtiments à adapter à son besoin, mais une location sur le long terme (bail emphytéotique, commodat) est aussi envisageable. L'école est ouverte à tous types de biens : terrains constructibles, bâtiments existants nécessitant un minimum de rénovation et adaptation, bâtiments nécessitant une rénovation complète, intérieure ou structurelle...

OBJECTIF

1. À court terme

- Les **pédagogues** : 5 pédagogues, 1 secrétaire, et 5 volontaires en service civique
- Les **élèves** : 60 enfants de 3 à 11 ans, réparties en 5 classes (2 jardins d'enfants, 3 élémentaires)
- Les **parents** : ~50 familles adhérentes de l'association, participant à la vie et aux tâches régulières
- Les **membres de l'association** : 20 membres de l'association sans enfants scolarisés à l'école
- La **communauté** ; quartier, village, commune : l'association et l'école proposent actuellement des activités et ateliers ouverts à la communauté : marché de Noël, Fête du Printemps, ateliers parents-enfants ... Il est souhaité de pouvoir continuer cette ouverture et implantation dans l'environnement direct.



2. Les utilisateurs futurs

- Effectifs supplémentaires pour le collège : 3 pédagogues, 3 services civiques
- + ~40 élèves
- Familles / adhérent-es supplémentaires

1. Fonctionnement de l'école

- Notre école est gérée par l'association loi 1901 à but non lucratif « La Ferme aux 4 saisons » dont le siège social est : 441 chemin des Baraques, 73190 Challes-les-Eaux.
- La responsabilité d'employeur et la responsabilité financière de l'école est portée par le Conseil d'Administration (CA) de l'association « La Ferme aux 4 saisons » : il est composé des membres adhérents, élus chaque année lors de l'Assemblée Générale.
- La responsabilité pédagogique incombe de manière indépendante à la directrice et au collège pédagogique.

2. Comité de pilotage du projet immobilier

Un collectif (Commission Nouvelle École) s'investit pour piloter le projet de relocalisation de l'école. Fort des expériences et aptitudes de chacun, il est formé notamment d'un architecte, de menuisiers, électriciens, expert en qualité environnementale de l'enveloppe du bâtiment, formateur en éco-construction et de nombreux auto-constructeurs.

Armés du mandat de chaque adhérent-e, la commission Nouvelle École avance dans ses recherches, communique sur ses avancées et valide les étapes avec le conseil d'administration.

3. Autres considérations

Considérant notre implication dans la vie locale, nous souhaitons soigner le lien avec nos différents partenaires : mairies, bailleurs, PMI, autres associations ...

1. Budget pour le projet

Le budget pour le projet immobilier dépendra directement du nombre d'enfants que l'école peut projeter d'accueillir. Une étude doit être faite pour chaque site pour déterminer le nombre de familles qui continueraient à l'école suite au déménagement et un estimatif des nouvelles inscriptions qui pourraient être attendues.

L'association dispose de fonds propres qui permettent, associés à un business plan cohérent selon le projet, l'obtention d'un crédit bancaire.

2. Financement de l'école

L'école fonctionne grâce aux écolages payés par les parents (95%) et quelques mécènes (5%). Elle ne reçoit pas de subvention. Le prix des écolages moyen est de 330€/mois par enfant et il dépend du quotient familial de la Caf. Le bénévolat permet de proposer un prix abordable pour les familles. C'est une des écoles privées hors contrat les moins chères de France.

3. Financement du projet immobilier

Le financement du projet immobilier sera fonction du projet lui-même. Les pistes actuellement privilégiées sont :

- **Location** : bail de long terme avec engagement de l'école de réhabiliter, rénover et entretenir un tènement. L'école dispose, à travers des parents engagés, de compétences multiples et de forces de main d'œuvre importantes.
- **Achat** : la création d'une foncière solidaire est en cours pour poser un projet plus global et permettre à l'école de se développer progressivement.

Les valeurs telles que le lien au vivant, la responsabilité sociétale, la connexion à la nature sont centrales dans ce projet de foncière.

Malgré le faible coût des écolages, **l'association génère depuis près de 20 ans des économies**. Étant actrice de l'économie sociale et solidaire, l'association bénéficie du **soutien de France Active** sous forme d'accompagnement et de partenariat à un tour de table financier. Lors de l'avancement d'une de nos pistes et suite à un questionnaire soumis aux adhérent-es, nous avons relevé qu'en tout, nous pouvons déjà mobiliser plus de 380 jours humains de bénévolat pour faire du chantier dans les deux ans à venir : c'est signe d'un grand engagement de chacune des familles !
Autres ressources : dans nos nouveaux locaux, nous accueillerons un plus large public pour des formations, conférences et autres séminaires. La création d'un fond de dotation est en cours pour développer le mécénat et développer notre capacité d'action.



TEMPORALITÉ DU PROJET

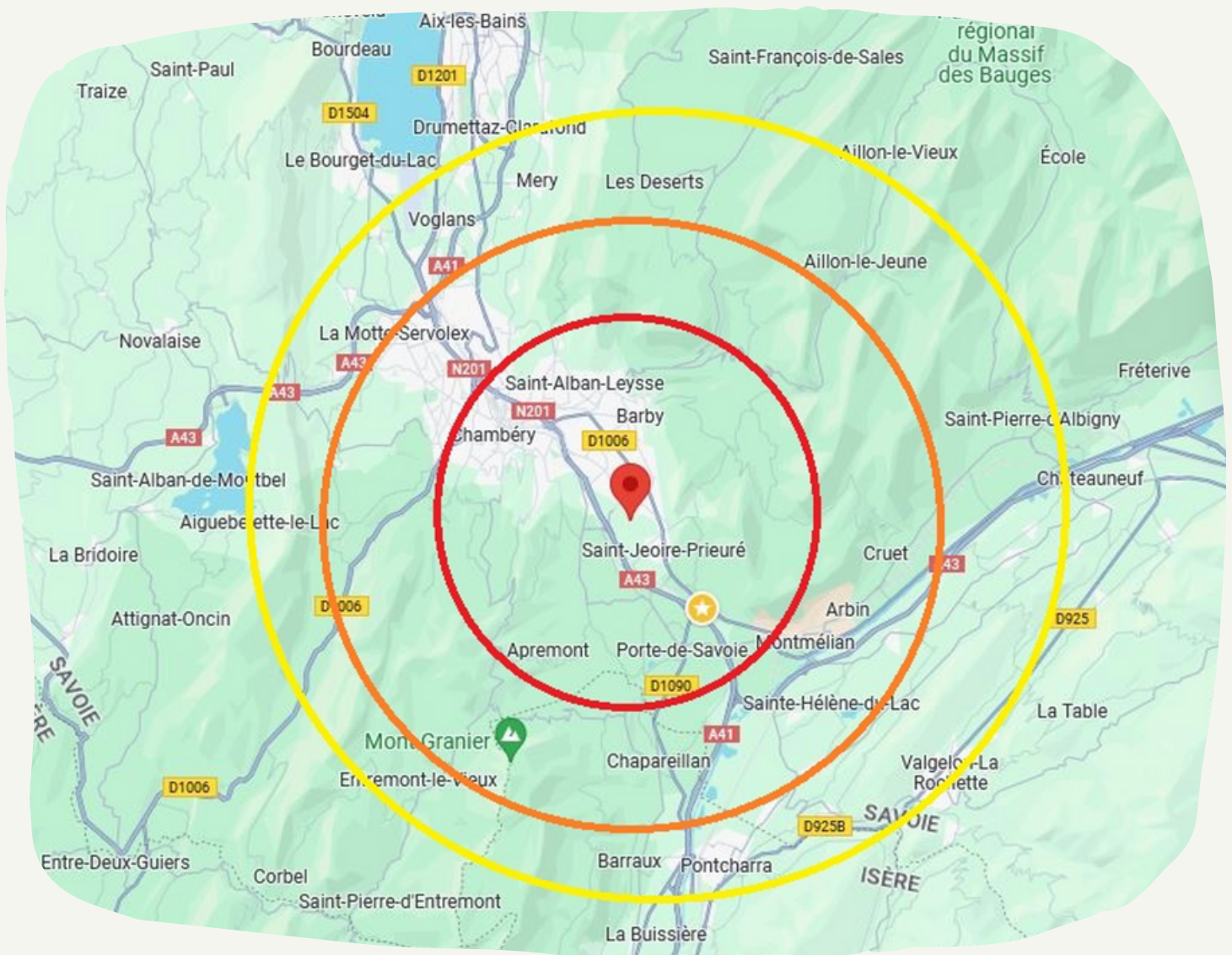
Pour la **rentrée 2024**, nous cherchons un lieu permettant d'**accueillir un Jardin d'Enfants** (80m²+terrain extérieur) supplémentaire.

Pour la **rentrée 2025**, l'idéal est une entrée dans les nouveaux locaux de **l'ensemble du primaire**.

La temporalité du projet dépend de la forme de celui-ci : partenariat, achat, réhabilitation, construction etc. Le comité de pilotage du projet immobilier étudie plusieurs scénarios en fonction des lieux abordés. Cela va de la sauvegarde de notre école en son état actuel jusqu'au développement vers un collège.

1. Zone de recherche

L'école cherche un lieu situé dans une zone regroupant l'agglomération Chambérienne et la Combe de Savoie. Trois classifications de zones ont été établie : **idéal**, **satisfaisant**, **admissible** représentés sur la carte ci-dessous, dans les cercles et jusqu'à max 600m. d'altitude :





2. Accès et parking

Les familles actuelles viennent d'une **zone géographique large empruntant souvent l'autoroute A41**. Le futur site serait idéalement à moins de 15 minutes d'une sortie de cette voie. Le site devra permettre un accès en voiture avec un parking d'une vingtaine de places ou plus à proximité. Il est envisageable de séparer un parking à la journée d'une zone de déposer-minute.

3. Mobilité douce

Il est souhaitable que le futur site soit **facilement accessible en vélo**. La proximité d'une piste cyclable serait un plus. Un parking vélo sera à prévoir avec un minimum de 20 places. Un site à proximité d'un réseau de transports en commun sera vu favorablement.

4. Accès à la nature

L'approche pédagogique est ancrée dans la nature et le vivant. À ces fins, l'école a besoin d'un terrain extérieur mais aussi d'un **accès à une nature sauvage de proximité** type bois, ruisseau, un sentier est fondamental. Idéalement, cet accès serait directement depuis le terrain de l'école mais il pourrait être non attenant si le chemin d'accès est sûr pour les enfants.



5. Qualité environnementale

Le lieu ne doit pas présenter de risques sanitaires pour les enfants et doit également être sensible aux besoins sensoriels. La réglementation encadre un certain nombre de risques d'exposition pour les établissements d'enseignement. Au-delà de cette réglementation le lieu ne devrait pas présenter des risques tels que :

- Proximité à une autoroute (au moins 500 mètres d'éloignement). Une étude des vents dominants pourrait justifier une proximité sous-optimale.
- Proximité à une route nationale ou départementale ou passent notamment des poids lourds. Une étude des vents dominants ainsi que des mesures de qualité de l'air sur site pourraient justifier une proximité sous-optimale.

- Proximité à une exploitation agricole utilisant des produits phytosanitaires contenant une substance préoccupante. Dans le cas d'une exploitation utilisant ce genre de produits une proximité de 100 mètres est souhaitée ainsi qu'une demande d'information de l'école les jours de l'application.
- Des gênes sonores dépassant 50 dB de manière régulière ou vibrations type train, plateau logistique, lieu de manufacture générant du bruit régulier ...
- Le terrain extérieur devra proposer de l'ombre.



1. Salles de classe

- **2 Jardins d'enfants** pouvant accueillir **15 enfants** et leurs pédagogues & assistant-es d'à minima ($2 \times 60 \text{ m}^2 + 9 \text{ m}^2$ attendant pour la sieste) ;
- **Classe 1-2** : **20 élèves** et leur pédagogue & volontaire, 60 m^2 ;
- **Classe 3-4** : **20 élèves** et leur pédagogue & volontaire, 60 m^2 ;
- **Classe 5** : **10 élèves** et leur pédagogue & volontaire, 40 m^2 .



2. Espaces communs

- Un **espace polyvalent** pouvant servir pour des cours d'activité physique, pour des spectacles, fêtes ou autres rassemblements avec une capacité de 80 personnes (100 m^2) ;
- Une **cantine** avec une capacité de 30 couverts en simultané ;
- Une **salle des pédagogues** de 25 m^2 ;
- Un **espace de stockage** de 15 m^2 .

3. Espaces extérieurs

- Une **cours de récréation** (un espace pour les maternelles, un autre pour l'élémentaire) ;
- Un champ plat ou autre **terrain de sport** ;
- Un **potager** de 200 m^2 .

4. Services et espaces annexes

- Une **cuisine commerciale** pouvant préparer 80 couverts par jour à midi ;
- Un **bureau administratif** de 15 m² ;
- Un **espace de stockage collectif** (matériauthèque, dépose siège auto) de 15 m² ;
- Un **parking vélo** de 20 places ;
- Un **logement de service** (optionnel).

5. Expansion

À long terme, l'école souhaite développer un collège. Les besoins supplémentaires d'espaces seraient de :

- Deux salles de classe (60m² chacune) ;
- Un atelier bois et vannerie (70 m²) ;
- Une salle d'arts plastiques: peinture, poterie, travaux manuels (70m²) ;
- Un potager de 200 m².

6. Synthèse

- Bâtiment existant de 700 m² minimum ou terrain pouvant accueillir de l'habitat léger (type yourte ou algéco) ;
- Terrains de 2000 m² alentours ;
- Un parking à proximité ou sur le terrain.

Des fiches espaces seront créées pour détailler l'aménagement et l'équipement de chaque espace ainsi que les proximités fonctionnelles nécessaires. Celles-ci complètent et précisent les prescriptions techniques pour chaque espace et répertorient les éléments immobiliers et mobiliers à considérer.

Tous les espaces et les prescriptions devront être **conformes aux règlements en vigueur**, à la **réglementation** et aux **normes applicables** ainsi qu'aux **règles de l'art**. Notamment (liste à titre indicatif non limitative) :

- Le Code du Travail ;
- Le Code de la Santé Publique ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le règlement d'urbanisme de la ville d'Argenteuil et plans de prévention (PLU, PPRMT...) ;
- Le règlement Sanitaire Départemental ;
- Le règlement Sanitaire Départemental ;
- Le règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public ;
- La réglementation relative à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes en situation de handicap ;
- La réglementation Thermique et Environnementale ;
- Le cahier des charges D.T.U. et ses documents connexes, annexés au R.E.E.F. (recueil des éléments utiles à l'établissement et à l'exécution des projets et marchés de bâtiments en France) ;
- Les normes françaises homologuées (NF) éditées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) ;
- Les normes européennes.

Les règles de calcul publiées dans la liste des fascicules interministériels applicables aux marchés publics de travaux de bâtiment...

CLASSEMENT ET EFFECTIFS

Cadre réglementaire et normatif

Établissement recevant du public (ERP) de 5ème catégorie.



CONCLUSION

Ce programme général est un document en cours d'élaboration !





École des 4 saisons

441 chemin des Baraques
73190 Challes-les-Eaux
<https://ecoledes4saisons.fr>
lafermeaux4saisons@gmail.com